

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE LA FCI

Nouvelles des vice-présidents

Avril 2016

Sujets traités :

- **Budget fédéral de 2016 : quelques points saillants**
- **Concours 2017 du Fonds d'innovation : mise à jour**
- **Fonds des leaders John-R.-Evans : enveloppes des établissements 2017-2020**
- **Système de gestion des contributions de la FCI : prochain déploiement de nouvelles fonctionnalités**
- **Participation à la rencontre annuelle de la American Association for the Advancement of Science de 2016, à Washington, D.C. : un succès sur toute la ligne!**
- **Rapports d'avancement de projet et rapports financiers : mises à jour et rappels**
- **Navigateur d'installations de recherche de la FCI : faites partie des premiers 500 profils**

Budget fédéral de 2016 : quelques points saillants

La FCI salue les investissements dans les organismes fédéraux de financement de la recherche et Génome Canada figurant au budget fédéral déposé le 22 mars 2016. Nous sommes ravis que le gouvernement du Canada considère ces investissements comme des mesures *provisoires* d'ici la publication d'un véritable programme d'innovation en 2017.

Voici quelques points saillants du dernier budget :

- Le nouveau Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, une initiative de durée limitée dotée d'un budget de 2 milliards de dollars pour les trois prochaines années, soutiendra 50 pour cent des coûts admissibles de projets d'infrastructure des établissements canadiens et de leurs centres de recherche et organismes de commercialisation affiliés dans des secteurs pertinents pour l'industrie ou liés à l'amélioration de la viabilité environnementale.

Ce fonds contribuera grandement à répondre aux besoins de renouvellement des installations des établissements postsecondaires du Canada. Bien qu'il y soit question d'amélioration et de modernisation des installations de recherche et de commercialisation, il sera administré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada et ne devrait pas entrer en conflit avec les différents fonds de la FCI. Nous vous tiendrons au courant des faits nouveaux à ce sujet.

- Amélioration de la capacité et de l'excellence en recherche de calibre mondial par l'octroi de 95 millions de dollars supplémentaires au budget annuel des organismes fédéraux de financement de la recherche dès 2016-2017 :
 - Instituts de recherche en santé du Canada : 30 millions de dollars
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie : 30 millions de dollars
 - Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : 16 millions de dollars
 - Fonds de soutien à la recherche : 19 millions de dollars

Ces investissements s'ajoutent aux 46 millions de dollars prévus dans le budget de 2015. Les trois organismes fédéraux de financement de la recherche disposeront donc au total de 141 millions de dollars en 2016-2017.

- Les initiatives suivantes profiteront également d'investissements additionnels :
 - Mitacs : 14 millions de dollars sur deux ans
 - Génome Canada : 237,2 millions de dollars sur quatre ans
 - Centre for Drug Research and Development : 32 millions de dollars sur deux ans à compter de 2017-2018
 - Réseau de cellules souches : 12 millions de dollars sur deux ans
 - Institut Périphère : 50 millions de dollars sur cinq ans
 - Fondation Brain Canada : 20 millions de dollars sur trois ans
- La ministre des Sciences procédera à un examen complet de tous les éléments du soutien fédéral à la science fondamentale au cours de la prochaine année. Cet exercice visera à :
 - Évaluer les possibilités d'accroître l'incidence du soutien fédéral sur l'excellence en recherche au Canada et les avantages qui en découlent
 - Examiner la justification des cibles actuelles du financement des organismes fédéraux de financement de la recherche et accroître la cohérence du large éventail de priorités et d'instruments de financement du gouvernement fédéral en recherche et développement
 - Évaluer le soutien accordé aux nouveaux chefs de file prometteurs en recherche
 - Prévoir une marge de manœuvre suffisante pour profiter de nouvelles occasions qui se présentent au Canada dans le domaine de la recherche, y compris de grands projets scientifiques et d'autres collaborations internationales

Nous nous réjouissons à l'idée de participer à cet examen. Nous en profiterons pour insister sur l'importance d'un mécanisme de financement annuel plus stable, en plus de l'élaboration d'une feuille de route sur les grands projets scientifiques pour le Canada.

Concours 2017 du Fonds d'innovation : mise à jour

Le 26 février, la FCI a publié l'**Invitation à soumettre des propositions**. La FCI investira jusqu'à 552 millions de dollars dans ce concours, soit 425 millions de dollars en infrastructure de recherche provenant du Fonds d'innovation et 127 millions de dollars en appui aux coûts d'exploitation et de maintenance par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures. Par ce concours, la FCI met au défi les établissements de proposer des projets d'infrastructure

transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe et concurrentielle sur la scène mondiale.

Les Instructions pour préparer un avis d'intention et une proposition ainsi que l'outil de calcul de l'enveloppe du Concours [2017 du Fonds d'innovation](#) ont été publiés en mars et le formulaire de soumission d'un avis d'intention se trouve dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#). **L'échéance de soumission des avis d'intention est le 23 juin 2016 alors que les propositions doivent être soumises au plus tard le 11 octobre 2016.**

La FCI tiendra trois webinaires en mai pour donner un aperçu du Concours 2017 du Fonds d'innovation et répondre aux questions. Les séances de 90 minutes seront composées d'une présentation de 30 minutes, suivie d'une période de questions et réponses. Le tableau ci-dessous contient l'horaire détaillé des webinaires.

Webinaire	Date	Heure	Lien d'enregistrement
Webinaire 1 (anglais)	10 mai 2016	13 h 30 - 15 h (heure avancée de l'Est)	Webinaire 1 (anglais)
Webinaire (français)	11 mai 2016	13 h 30 - 15 h (heure avancée de l'Est)	Webinaire (français)
Webinaire 2 (anglais)	12 mai 2016	13 h 30 - 15 h (heure avancée de l'Est)	Webinaire 2 (anglais)

Nous vous demandons de vous inscrire dès que possible en utilisant l'hyperlien approprié du tableau ci-dessus, afin que nous puissions offrir une place à tous ceux qui veulent y assister. Chaque webinaire peut accueillir jusqu'à 100 participants. Par conséquent, nous invitons les participants multiples à utiliser une seule inscription par groupe, dans la mesure du possible.

Les webinaires porteront sur les objectifs du Concours 2017 du Fonds d'innovation et les changements apportés par rapport au concours précédent en plus de donner une vue d'ensemble des processus de soumission et d'évaluation.

Pendant le déroulement d'un webinaire, les participants peuvent poser des questions dans la fenêtre de conversation. Toutefois, nous vous encourageons à transmettre vos questions d'avance à FI2017@innovation.ca, afin que nous puissions y répondre pendant le webinaire. Les webinaires seront enregistrés et les présentations affichées au [Innovation.ca](#). Si vous avez des questions additionnelles sur le Concours 2017 du Fonds d'innovation, veuillez communiquer avec votre chargé de programmes.

Fonds des leaders John-R.-Evans : enveloppes des établissements 2017-2020

Dans la Mise à jour des vice-présidents de décembre 2015, la FCI a indiqué qu'elle ferait un suivi auprès des établissements qui ont des enveloppes non utilisées plus importantes que prévu, afin de discuter des plans d'utilisation de ces enveloppes au cours des trois prochains concours, en sachant que les cycles de juin et d'octobre 2016 coïncideront avec les périodes d'élaboration et de soumission de la proposition du Concours 2017 du Fonds d'innovation. Le suivi a été fait.

Comme vous le savez, les sommes non utilisées ou non engagées de votre enveloppe ne pourront pas être utilisées après mars 2017, y compris les montants liés à des projets de la FCI non-financés. La période d'utilisation des enveloppes du Fonds des leaders John-R.-Evans 2014-2017 prend fin lorsque le conseil d'administration de la FCI prend ses décisions de financement en mars 2017. Ainsi, le dernier cycle de financement a lieu en octobre 2016, à temps pour la date limite de nominations à des chaires, le 24 octobre. Nous continuerons de surveiller l'utilisation des sommes allouées aux établissements tandis que nous finalisons les enveloppes 2017-2020.

Toutefois, nous autoriserons les établissements ayant déjà épuisé leur contribution de 2014-2017 à puiser dans leur enveloppe 2017-2020 afin de répondre au besoin de recrutement et de maintien en poste des meilleurs chercheurs d'aujourd'hui et de demain.

La nouvelle enveloppe du Fonds des leaders John-R.-Evans permettra à la FCI d'investir environ 86 millions de dollars par année, de 2017-2018 à 2019-2020, soit une augmentation de 20 millions de dollars de l'enveloppe annuelle totale de 2014-2015 à 2016-2017. Cette enveloppe s'appuie sur le principe de l'intensité de la recherche, calculée en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche au cours des trois dernières années pour lesquels il existait des données (2011-2014). **Vous devriez recevoir la confirmation de votre enveloppe 2017-20 au début juin 2016**, ce qui vous permettra de bien planifier vos besoins en infrastructure.

Au cours des prochains mois, la FCI continuera à examiner les possibilités d'amélioration du Fonds des leaders John-R.-Evans pour en faire un meilleur outil stratégique pour tous les établissements. De plus, elle rationalisera les exigences relatives à la préparation des propositions et au CV, et se penchera sur les façons d'optimiser la gestion dynamique des enveloppes allouées aux établissements.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre chargé de programmes.

Systeme de gestion des contributions de la FCI : prochain déploiement de nouvelles fonctionnalités

Veillez consulter le document joint pour connaître les détails sur les prochaines améliorations et les nouvelles fonctionnalités au Système de gestion des contributions de la FCI.

Participation à la rencontre annuelle de la American Association for the Advancement of Science de 2016, à Washington, D.C. : un succès sur toute la ligne!

La FCI est heureuse d'avoir fait partie de la visite officielle du gouverneur général à Washington, D.C., les 10 et 11 février 2016.

La visite voulait :

- Renforcer la position du Canada comme partenaire de choix en recherche, en innovation et en enseignement
- Cerner les domaines d'intérêt commun et les meilleures occasions de collaboration en science et en innovation
- Explorer des moyens de tirer parti de la diplomatie scientifique afin de poursuivre les objectifs de la politique étrangère du Canada

Nous avons profité de cette visite pour organiser une table ronde regroupant des dirigeants d'organismes de financement de la recherche du Canada, de l'Europe et des États-Unis. La séance était présidée par Son Excellence le très honorable David Johnston, accompagné de l'honorable Kirsty Duncan, ministre des Sciences.



Des dirigeants d'organismes de financement de la recherche à une table ronde à Washington, D. C., en février 2016.

C'était l'occasion rêvée de discuter de nombreux aspects de la collaboration internationale en recherche. Plusieurs exemples d'initiatives multilatérales en cours ont été donnés, comme l'Alliance mondiale contre les maladies chroniques, la coordination de l'Organisation mondiale de la santé en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la Plateforme transatlantique. Ces exemples et bien d'autres ont permis de cerner des points à améliorer et propices à une coordination accrue, comme le temps de réponse aux défis mondiaux à court terme, la planification à long terme, la prise en compte du soutien public et les répercussions des politiques internationales.

La table ronde a été suivie d'une réception sur invitation à l'ambassade du Canada organisée de concert avec Universités Canada. Environ 120 cadres supérieurs des domaines de la recherche et de l'innovation de partout dans le monde ont pris part à des discussions animées sur la collaboration et la coopération scientifiques internationales.

Le jour suivant, la ministre des Sciences a présidé la séance technique « La recherche dans l'Arctique : un modèle de collaboration internationale responsable ».

Conférenciers participants :

- Louis Fortier, Chaire de recherche du Canada sur la réponse des écosystèmes marins arctiques au réchauffement climatique. Titre de la présentation : From Knowledge to Action in the Changing North: ArcticNet's Mission
- Antonio Di Giulio, chef d'unité, infrastructures de recherche, Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne. Titre de la présentation : Opportunities for global engagement resulting from the Galway Statement and Horizon 2020
- Kelly Falkner, directrice de division, programmes polaires, National Science Foundation. Titre de la présentation : Inal Collaboration on Arctic Research
- Erin Freeland Ballantyne, Doyenne des affaires académiques, de l'innovation et de la recherche Dechinta Centre pour la recherche et l'apprentissage Territoires du Nord-Ouest

L'importance de la présence du Canada à la rencontre de la American Association for the Advancement of Science est exprimée avec éloquence dans un [article d'opinion](#) récemment publié dans *University Affairs/Affaires universitaires* (en anglais seulement).

Rapports d'avancement de projet et rapports financiers : mises à jour et rappels

Rapports d'avancement de projet

Il est possible de consulter les rapports d'avancement de projet 2016 et la question portant sur la mise en service de l'infrastructure dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Vous avez jusqu'au 30 juin 2016 pour répondre à la question et soumettre votre rapport. Cette année, selon les obligations relatives aux rapports à produire (4 ou 5 ans), la FCI s'attend à recevoir environ 1400 rapports d'avancement de projet. Ces rapports constituent l'une des principales sources d'information utilisées par la FCI dans la gestion des projets, l'élaboration de son rapport annuel ainsi que l'évaluation et la documentation des répercussions de ses investissements.

Les rapports financiers des projets d'infrastructure

Les rapports couvrant la période se terminant le 31 mars 2016 doivent être soumis au plus tard le 15 juin pour tous les projets en cours ayant reçu une contribution de la FCI avant le 1er avril

de l'année en question. Dans le cas des projets visés par une contribution de la FCI inférieure à 1 000 000 de dollars, à moins d'indications contraires de la FCI, l'établissement soumet un rapport financier tous les deux ans plutôt qu'annuellement. Si l'établissement compte produire un rapport financier final avant le 30 septembre 2016, il n'est pas tenu de présenter un rapport financier intérimaire d'ici le 15 juin. La liste des rapports devant être soumis par votre établissement se trouve dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Tous les rapports financiers sont soumis dans ce système. Il n'est plus nécessaire de nous envoyer une copie signée du rapport financier final.

Rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures

Votre rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures doit être soumis d'ici le 15 juin 2016. Il doit contenir les dépenses réelles jusqu'au 31 mars 2016 ainsi que la demande de versement des fonds d'exploitation d'infrastructures de 2016-2017 en fonction des dépenses prévues. La FCI effectuera le versement après réception du rapport devant être soumis dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Il n'est plus nécessaire de nous envoyer une copie signée.

Les taux de coûts en électricité et de frais d'exploitation de 2016-2017 seront publiés sur notre site Web à l'automne 2016. Veuillez utiliser les taux de 2015-2016 actuellement affichés sur notre site Web pour calculer les dépenses prévues du rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures à nous envoyer cet été. Nous vous demandons cependant d'utiliser les nouveaux taux pour calculer les dépenses réelles l'année prochaine.

Nous nous réservons le droit de retenir les versements de tous vos projets financés par la FCI, y compris des nouvelles contributions non finalisées, si les rapports susmentionnés ne sont pas tous reçus dans les délais fixés. Nous vous remercions du temps et des efforts déployés dans la soumission de vos rapports à la FCI.

Navigateur d'installations de recherche de la FCI : faites partie des premiers 500 profils

Vers la mi-mai, vous devriez recevoir une nouvelle invitation pour vous inscrire au Navigateur, une vaste base de données de laboratoires et d'établissements canadiens financés par la FCI et souhaitant travailler avec des partenaires du secteur privé pour les aider à répondre à leurs besoins en recherche. Nous avons déjà 450 profils représentant de nombreux domaines et offrant un savoir-faire varié. Inscrivez-vous et contribuez à bonifier cet outil pour le secteur privé. Il vous suffit de visiter innovation.ca/navigateur et de [télécharger le formulaire d'inscription](#). Aidez-nous à franchir le cap des 500 profils!

Expéditeur : Guy Levesque, vice-président, Programmes et performance

Date : 20 avril 2016

Objet : Prochain déploiement de fonctionnalités dans le Système de gestion des contributions de la FCI

Améliorations apportées à l'accès des utilisateurs des établissements au Système de gestion des contributions de la FCI.

Par souci d'efficacité, nous avons simplifié les processus de création des privilèges d'accès pour les établissements dans le Système de gestion des contributions de la FCI et avons révisé la *Déclaration d'adhésion* en conséquence. Même si la FCI continuera d'autoriser les privilèges d'accès des personnes ayant un rôle dans la déclaration, après réception de déclarations, nouvelles ou révisées, les établissements pourront désormais utiliser le Système de gestion des contributions de la FCI pour créer des comptes et attribuer des privilèges d'accès au personnel administratif. Les établissements disposeront d'une autonomie complète dans la gestion des comptes et des accès de ces administrateurs.

Le nouveau module « *Déclaration d'adhésion et privilèges d'accès* » du Système de gestion des contributions de la FCI se trouvera sur le portail de l'établissement à compter du 2 mai 2016. Ce module permettra à l'administrateur des comptes et à l'agent de liaison avec la FCI de gérer les privilèges d'accès des autres administrateurs. De plus, les établissements pourront consulter les déclarations en attente, qui ont été envoyées à la FCI, ainsi que la liste des personnes ayant un rôle. Il incombera aux établissements de s'assurer que des privilèges d'accès des administrateurs sont appropriés. Le nouvel onglet comprendra également les fonctions utilisées suivant l'octroi d'une contribution et les privilèges de groupe liés aux responsables de projet.

En raison de ces changements, le *Formulaire d'accès des utilisateurs des établissements* ainsi que le courriel de gestion des comptes de la FCI (gestiondescomptes@innovation.ca) ne seront plus utilisés. Dès le 2 mai 2016, vous pourrez consulter sur notre site Web le document *Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : Un document de synthèse destiné au personnel administratif des établissements* qui contiendra des renseignements additionnels sur les nouveaux processus et nouvelles fonctions. Une vidéo informative sera également offerte aux administrateurs des comptes et aux agents de liaison.

Dans le but de simplifier le processus de signature de la *Déclaration d'adhésion*, nous avons apporté de légères modifications au formulaire pour y inclure les privilèges d'accès de chaque signataire. Le corps du formulaire ressemble beaucoup à la version de 2012. Le concept de

« vie utile de l'infrastructure » est passé de l'article 7 à l'article 3, qui a été légèrement modifié conformément aux changements précédemment apportés au *Guide des politiques et des programmes* de la FCI. Dorénavant, les présidents obtiendront automatiquement les privilèges d'accès les plus élevés. Nous avons créé une nouvelle annexe dans laquelle le recteur ou directeur général de l'établissement peut, comme par le passé, désigner un ou deux signataires autorisés, un administrateur des comptes et un agent de liaison, pour agir au nom de l'établissement. Les rôles dans la *Déclaration d'adhésion* ont été mis à jour pour mieux refléter les pratiques actuelles des établissements et de la FCI. Nous attribuerons les privilèges selon les responsabilités et les privilèges décrits dans ce document. À compter du 2 mai 2016, les établissements qui veulent modifier les signataires autorisés, l'administrateur des comptes, l'agent de liaison avec la FCI ou le recteur ou président doivent utiliser le nouveau formulaire, qui sera offert dès cette date sur notre site Web.

Formulaire de finalisation de la contribution et processus de soumission

La FCI a mis à jour le *Formulaire de finalisation de la contribution* pour refléter les nouvelles dates de l'exercice financier. Le document peut maintenant être soumis directement dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Aucune autre modification n'a été apportée. Dès le 2 mai 2016, les signataires d'une *Déclaration d'adhésion* pourront, en cours de projet, soumettre ce formulaire directement sur le portail de l'établissement dans le Système de gestion des contributions de la FCI (grâce au bouton de soumission sous l'onglet Finalisation de la contribution).

Dépôt de rapports

Cette nouvelle caractéristique permettra aux établissements de consulter les rapports les plus fréquemment demandés, en vue de répondre à leurs besoins d'information. Cette fonctionnalité sera intégrée à la section Renseignements généraux du Système de gestion des contributions de la FCI et sera offerte aux utilisateurs ayant un accès à l'aperçu des projets de l'établissement. En format Excel, ces rapports particuliers à votre établissement faciliteront l'analyse de données, le suivi des projets et l'exécution d'autres activités par les établissements.

Même si le dépôt sera intégré dès le 2 mai, la publication de l'ensemble des rapports pourrait prendre jusqu'à une semaine. Nous ajouterons des rapports ou les modifierons périodiquement selon les commentaires des établissements.

Mise à jour sur le CV

Durant la récente consultation pancanadienne, plusieurs parties prenantes ont demandé à la FCI de simplifier la procédure liée au CV. Plus précisément, la FCI devait réévaluer l'obligation de fournir des renseignements supplémentaires qui viennent s'ajouter à ceux contenus dans le CV commun et importés dans le module CV du Système de gestion des contributions de la FCI.

On a également demandé le maintien de l'option du CV de la FCI, en particulier pour les utilisateurs principaux étrangers nommés dans une proposition; ceux-ci ne devraient pas avoir à créer un profil de CV commun. Au cours des deux derniers mois, nous avons examiné les possibilités de rationalisation des exigences relatives au CV, et nous serons en mesure de mettre en œuvre la meilleure option pour le Concours 2017 du Fonds d'innovation et le cycle de financement de juin 2015 du Fonds des leaders John-R.-Evans. Les changements au CV de la FCI entreront en vigueur le 2 mai.

Voici quelques-unes des améliorations apportées au CV :

- La section Contribution à la recherche ou au développement technologique au cours des cinq dernières années a été retirée, puisque ce point peut être abordé dans le corps de la proposition. Les chercheurs qui désirent récupérer des renseignements contenus dans cette section ont jusqu'au 2 mai pour ce faire, après quoi l'information ne sera plus disponible.
- La liste des publications ne restreindra plus les chercheurs aux cinq dernières années. Elle leur permettra plutôt d'inclure les publications les plus pertinentes selon la proposition en question.
- Le nombre d'entrées permises a été réduit dans deux sections. Seules 15 expériences professionnelles seront autorisées (plutôt que 35), tandis que seules 10 entrées (au lieu de 18) seront permises dans la section Financement en recherche ou en développement technologique.
- La mise en page du PDF, telle qu'elle figure dans la proposition, a été simplifiée, et certains renseignements non nécessaires au processus d'évaluation ont été retirés (coordonnées, domaine d'expertise).
- La quantité de renseignements importés du CV commun a été augmentée. Tous les renseignements seront dorénavant transférés, à l'exception de la liste des publications, ce qui permettra un transfert plus complet. Les chercheurs devront compléter la section Publications en accédant directement au CV de la FCI dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Le problème de suppression de sections lors de l'importation a également été réglé. Auparavant, les sections non importées du CV commun (comme Contribution à la recherche ou au développement technologique au cours des cinq dernières années) étaient automatiquement supprimées après le téléchargement, ce qui pouvait causer des pertes de données dans le CV de la FCI. Le problème a été réglé, et la liste des publications ne sera plus supprimée dans cette situation.

Toute proposition envoyée après le 2 mai devra utiliser le nouveau format de CV. Il faut ajuster les renseignements fournis pour les soumissions en cours d'élaboration.

Fonds des leaders John-R.-Evans

Les propositions de nominations à des chaires effectuées dans le volet de demande conjointe du Fonds des leaders John-R.-Evans devront maintenant inclure le numéro du projet du Programme des chaires de recherche du Canada correspondant pour faciliter la communication entre les deux organisations.